

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT ORNE
COMMUNE DE LANDIGOU

Accusé de réception en préfecture
061-216102210-20260623-2026-0623-05-01-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Affichée le 17/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice	11	Présents	07	
Suffrages exprimés	08	VOTES : Contre :	00	Pour : 08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2026 à 20 heures

L'an deux mil vingt-six

le : vingt-trois juin à vingt heures

le Conseil Municipal de la commune de LANDIGOU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jérémy DUVAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

PRESENTS : Mmes et Ms Jérémy DUVAL, Nathalie LIEFOOGHE, Philippe OBLIN, Christophe GOURHAND, Jocelyne LEVALLET, Sophie FARRUGIA-FERNANDEZ, Simon TAOCHY

Procurations : Mandant : Cécile VAN-CLEEMPUT – Mandataire : Nathalie LIEFOOGHE

Absent excusé : Christelle DENIAUX, Kévin BLAIS, Liliane RUPPE

Nathalie LIEFOOGHE est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-0623-05-01

OBJET : Révision du tarif de la location de la salle et du règlement intérieur

Annule et remplace suite erreur matérielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▪ **Actualise** les tarifs de la location de la salle polyvalente de la façon suivante :

- Location pour le week end avec cuisine :

➤ Habitants hors commune	330,00 €
➤ Habitants de la commune (justificatif de domicile obligatoire)	160,00 €
➤ Associations de la commune	100,00 €
➤ Vin d'honneur	
(à l'exception d'un décès d'une personne habitant la commune)	50,00 €
➤ Une journée en semaine (s'il n'y a pas classe)	100,00 €

- Plus consommation d'eau 6,50 € le m3

- Plus consommation d'électricité 0,14 € le kwh

- Location de la vaisselle

❖ Couvert complet 0,80 €

❖ Couvert simple 0,50 €

❖ Facturation de la vaisselle cassée ou manquante :

• Couvert (cuillère à soupe, couteau, fourchette ou petite cuillère) :	5,00 € l'unité
• Assiette (grande plate, creuse ou à dessert) :	10,00 € l'unité
• Verre (à eau, à vin (2 formats), coupe), tasse :	5,00 € l'unité
• Autres vaisselles :	20,00 € l'unité
• Bac inox four (2 formats) :	50,00 € l'unité

- Une location gratuite dans l'année en cours est attribuée aux associations de la commune.
- Pour accord, le locataire signera le contrat de location et versera **des arrhes** correspondant au montant de la location de la salle hors charges qui sera conservés si le locataire se dédie à moins de 30 jours de la date de location.
- Une caution de 500,00 € sera demandée au locataire au jour de la remise des clés.
- Une régie de recettes a été créée pour la perception de ces prix de location.
- **Approuve** le nouveau règlement intérieur figurant en annexe, qui a été présenté par le Maire, sera affiché à la salle et remis en copie à chaque locataire.
- Ces dispositions s'appliqueront aux locations signées après force exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Copie conforme au registre.

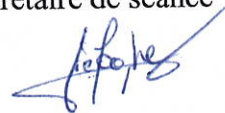
Le Maire



Certifié exécutoire
Envoi et reçu en Préfecture
le : 30/06/2026



Le secrétaire de séance



Publié ou Notifié
le : 30/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter des formalités d'affichage/de publication et de transmission au représentant de l'Etat dans le département, définies aux articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.